



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Note d'information

LES CHAUVES-SOURIS ET LA RAGE EN FRANCE METROPOLITAINE : DES RECOMMANDATIONS POUR SE PROTEGER ET LES PROTEGER

Au cours des vingt dernières années, une quarantaine de cas de rage chez les chauves-souris ont été recensés en France.

La rage est transmissible par morsure, léchage de peau lésée ou griffure par un animal enragé. Elle est toujours mortelle chez l'homme si aucun traitement n'est entrepris rapidement.

En cas de morsure, de léchage ou de griffure par une chauve-souris, il convient de nettoyer immédiatement la plaie avec du savon de Marseille et de rincer la plaie abondamment avant d'appliquer un désinfectant. Ensuite, la personne ayant eu ce contact avec une chauve-souris prendra rapidement avis auprès d'un centre de traitement antirabique ou consultera un médecin qui pourra décider d'orienter la personne concernée vers un centre de traitement antirabique.

Les chauves-souris chassent surtout la nuit et ont un rôle écologique essentiel en consommant beaucoup d'insectes parfois nuisibles (moustiques, insectes ravageurs des cultures,...). Elles vivent dans des greniers, sous des charpentes, dans des arbres creux ou des cavités souterraines (grottes, anciennes mines). Les chiroptérologues peuvent vous aider à mettre en place des moyens simples permettant de cohabiter avec des chauves-souris si elles ont élu domicile dans vos greniers. Les chauves-souris sont des mammifères utiles, mais fragiles et peu prolifiques. De ce fait, toutes les espèces de chauves-souris sont protégées en France et en Europe par la législation relative à la protection de la nature. Il est donc strictement interdit de les tuer, de les capturer, de les manipuler, de les transporter ou de les commercialiser, et ce, qu'elles soient vivantes ou mortes.

En cas de découverte d'une chauve-souris morte, blessée, affaiblie ou qui présente des difficultés à voler, il est recommandé de ne pas la toucher, ni de la ramasser et de prévenir un vétérinaire ou un chiroptérologue afin que la chauve-souris soit prise en charge par les services vétérinaires.

Enfin, si une chauve-souris égarée ou éblouie est prisonnière dans une pièce de votre habitation, il est recommandé d'ouvrir les fenêtres, d'éteindre la lumière et de quitter la pièce. La chauve-souris partira toute seule grâce à son sonar.

Pour en savoir plus sur la rage et les chauves souris

- Liste des centres antirabiques sur <http://cmip.pasteur.fr/cmed/csrage.html>
- Site du ministère de la santé <http://www.sante-sports.gouv.fr/dossiers/sante/zooses/rage/rage.html>
- Liste des chiroptérologues sur <http://www.sfepm.org/groupeChiropteres.htm>
- Site du ministère de l'écologie <http://www.ecologie.gouv.fr/Le-plan-Chaues-souris.html>